



**DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Eau, Biodiversité et Paysages



**eau
seine
NORMANDIE**





**DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



POINTS DE PRÉLÈVEMENTS SENSIBLES ET CAPTAGES PRIORITAIRES

SDAGE 2022 – 2027 – Vallée de Marne



Sommaire

1. Éléments de contexte

- a. Contexte
- b. Définitions

2. Méthode

- a. Captages prioritaires
- b. Captages sensibles

3. Résultats

- a. Evolution des listes
- b. Éléments cartographiques

Contexte de ces listes

Objectifs de la DCE :

- Atteinte du bon état des masses d'eau ;
- Respect des normes de qualité pour les substances prioritaires et des directives substances dangereuses ;
- Objectif de la directive eau potable ;
- Réduction des traitements de l'eau potable en prévenant la dégradation à la source ;

Surveillance et connaissance

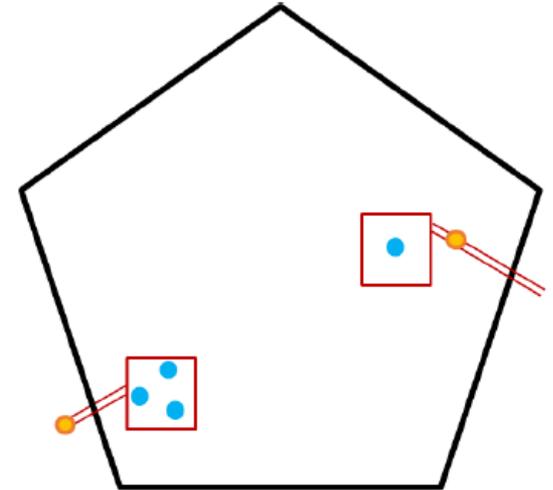
Identification des zones pour cibler l'action pour lutter contre les pollution diffuses

Définitions

Quelques termes :

- Point de prélèvement
- Captage
- Aire d'alimentation de captage

- Points de prélèvement sensibles aux pollutions diffuses
- Captages prioritaires



Principes – Captages prioritaires

Liste des captages prioritaires :

- Nombre fixe par département ;
- Captages prioritaires du SDAGE 2016 – 2021
- Sauf :
 - Abandon acté (ARS) et pour lesquels il n'y a pas de démarche engagée ;
 - Qualité de l'eau restaurée

Critère de sélection des nouveaux captages prioritaires :

- Tendances de l'évolution de la qualité de l'eau et du statut des pesticides déclassants ;
- Caractère stratégique du captage ;
- Capacité technique et financière des collectivités maîtres d'ouvrage ;
- Non situé dans l'AAC d'un autre captage prioritaire ;

Principes – Captages sensibles

Liste des points de prélèvements sensibles :

- Nombre variable ;
- Dépend de l'état de la ressource ;
- Suppression des points :
 - Abandonnés et rebouchés ;
 - Désarmés ;
 - Sécurisés ;
- Abandon d'un point ne signifie pas l'arrêt des mesures : qualitomètre ;

	seuil de risque
Nitrates (percentile 90)	40 mg/L
Pesticides (moyenne des moyennes annuelles)	0,075µg/L par produit et 0,375µg/L pour la somme
Autres polluants (moyenne des moyennes annuelles)	75 % de la norme eau potable

Données nitrates et pesticides 2012 - 2017 (*Annexe IV du PDM*, DT AE et ARS)

Evolution des listes

Points de prélèvements sensibles :

- SDAGE 2016-2021 : 310 actifs (à l'époque) ;
- SDAGE 2022-2027 : 297 actifs ;
- Captages retirés ESU/ESO : 55 actifs ;
- Captages ajoutés : 77 captages..

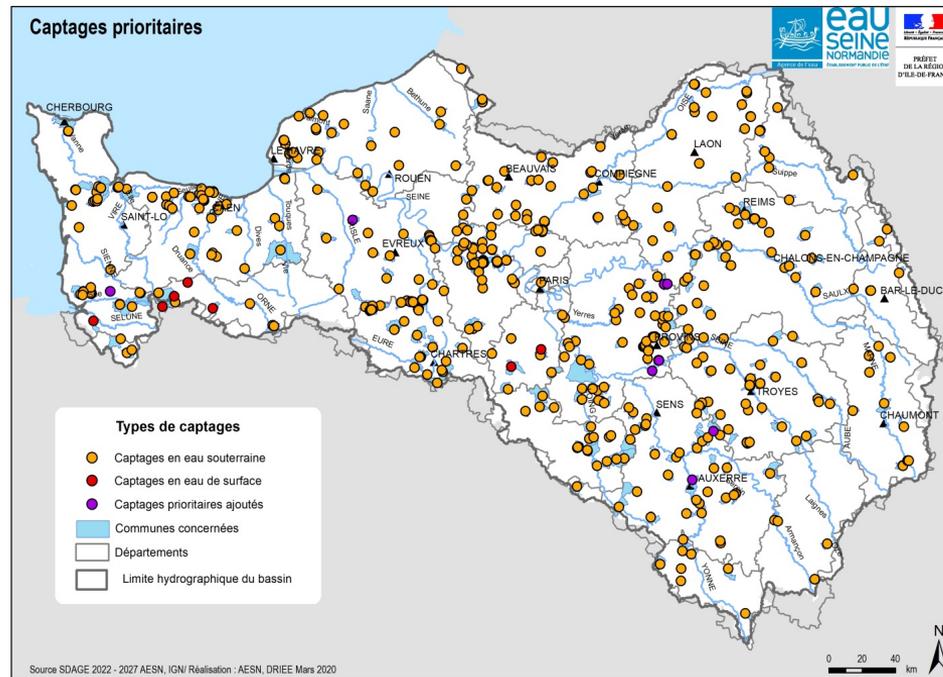
	SDAGE 2016-2021	SDAGE 2022-2027	prélèvements ajoutés	Nb de points de prélèvements retirés
Eaux souterraines	1 366	1 513	398	251
Eaux superficielles	49	53	12	8
Total	1 415	1 566	410	259

Captages prioritaires :

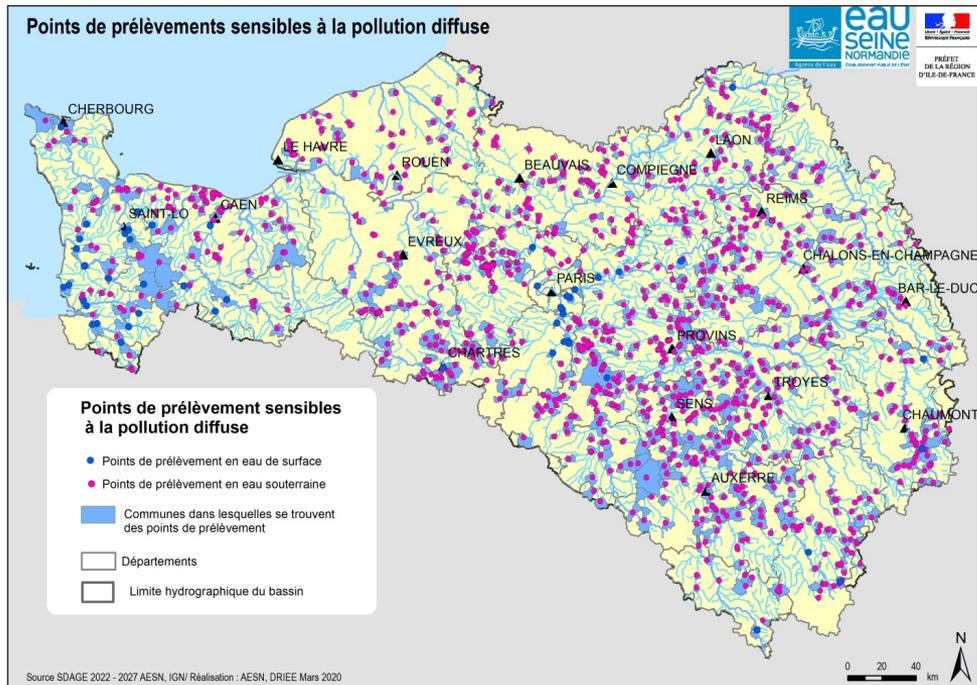
- Pas de modification.

	SDAGE 2016-2021	SDAGE 2022-2027	ajoutés	Nb de captages retirés
Eaux souterraines	371	371	7	7
Eaux superficielles	8	7	0	1
Total	379	378	7	8

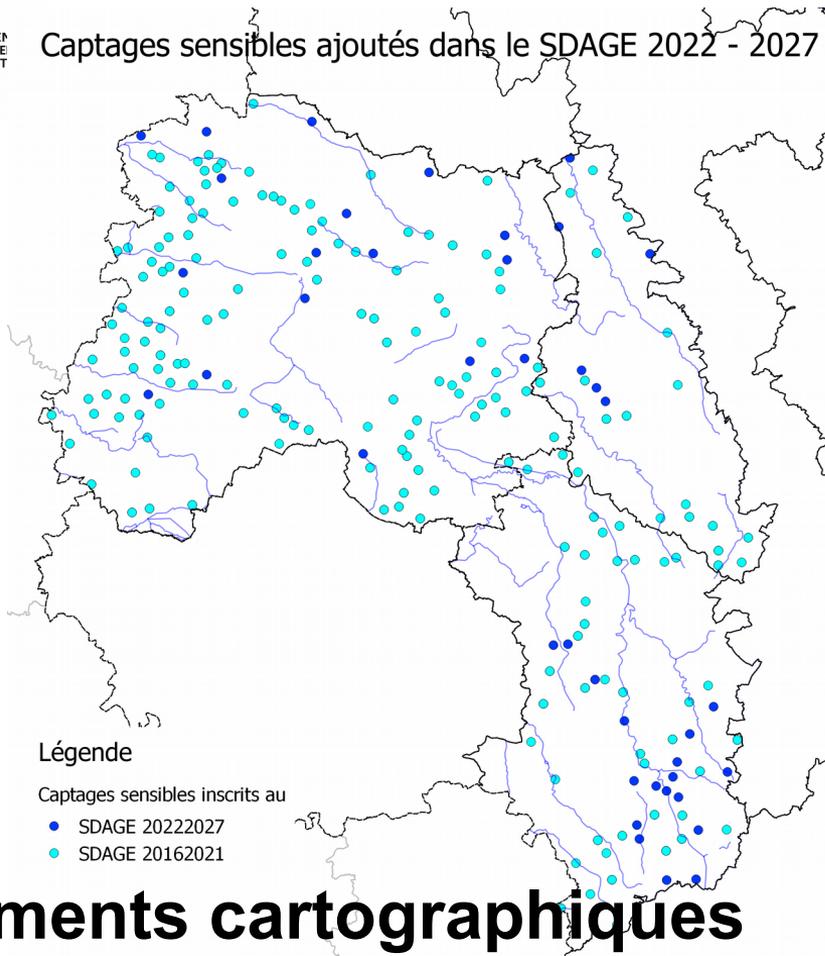
Éléments cartographiques



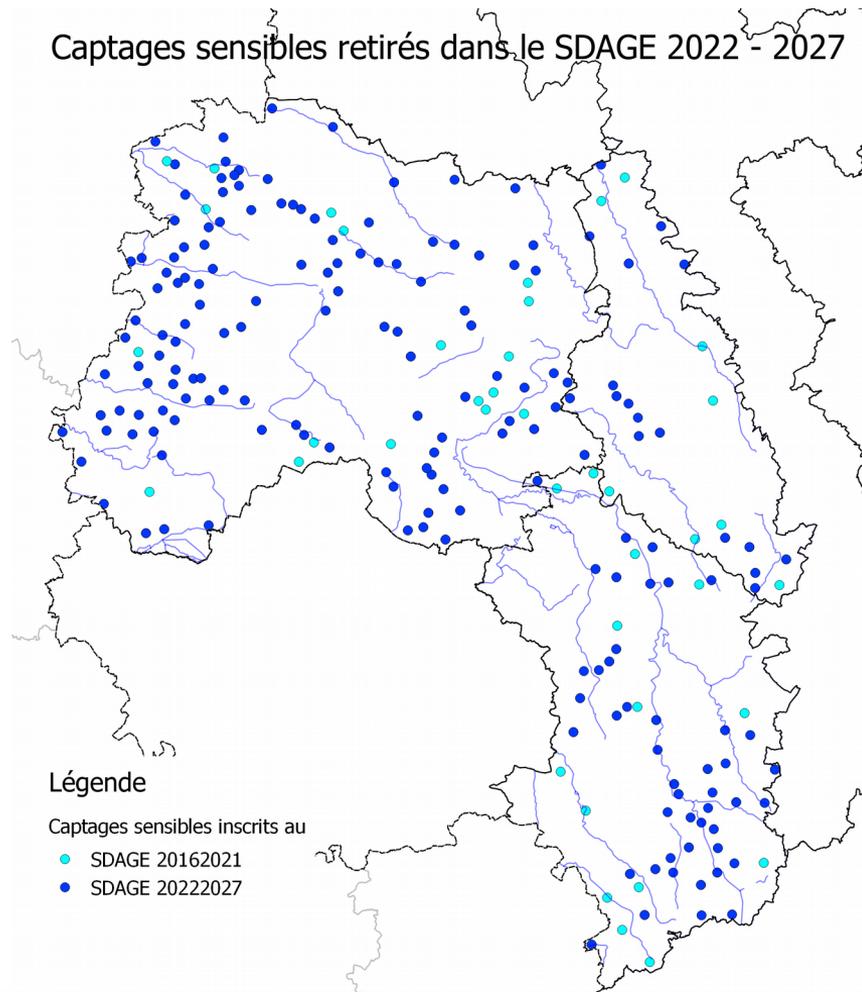
Éléments cartographiques



Captages sensibles ajoutés dans le SDAGE 2022 - 2027



Captages sensibles retirés dans le SDAGE 2022 - 2027



Éléments cartographiques